

L'an deux mille vingt-trois le jeudi treize avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Grenay, s'est réuni, sous la présidence Monsieur Christian **CHAMPIRE**, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de Membres**

**Au conseil : 17**

**Présents : 11**

**Procurations : 4**

**Absents : 2**

**PRESENT(ES) :** Mr C. CHAMPIRE – Mme C. BUISSETTE – Mme N.LEROY – Mme C.WASIKOWSKI – Mme D.DUVEAU – Mme M.DUPOUY – Mme M.LEBLOND – Mme A.PONCHEL – Mr JB.DETOEUF – Mr G.IBBA – Mr A.LEROY

**DATE DE LA CONVOCATION**

30/03/2023

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

- Mme P. SCHIRRU donne procuration à Mme C. WASIKOWSKI
- Mr V. TENTEIER donne procuration à Mr G. IBBA
- Mme A. LELIEUX donne procuration à Mme C. BUISSETTE
- Mme A.M VINCENT donne procuration à Mme N. LEROY
- 

**ABSENTS EXCUSES :** Messieurs J. VOULIOT – M. BOUCHEZ

**DELIBERATION N° 07-2023 RELATIVE A L'AFFECTATION DE RESULTAT 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement, soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Après avoir entendu le Président, il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget du CCAS arrêté comme suit :

Déficit antérieur reporté	0,00
Excédent antérieur reporté	143 950,71
Résultat de fonctionnement pour 2022 :	
Excédent	0,00
Déficit	14 466,75
Résultat à affecter	129 483,96
Résultat d'investissement de clôture 2022 :	
Excédent	6 372,69
Déficit	0,00
Dépenses engagées non mandatées au 31/12/2022	0,00
Restes à réaliser au 31/12/2022	0,00

Besoin de financement	0,00
Affectation :	129 483,96
Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00
Report en fonctionnement	129 483,96
Déficit reporté D002	0,00

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration adopte l'affectation de résultat 2022.

Pour copie conforme au Registre des Délibérations.

Le Président

Christian CHAMPIRE

